

**01 10 ESSENTIEL** | **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

NOVEMBRE 2025 N°17

**FILIÈRE MISCANTHUS**

# Une culture qui peine à se développer en Bourgogne-Franche-Comté

**Généralités**

Le miscanthus est une plante herbacée vivace de la famille des graminées (ou Poacées), originaire d'Afrique et d'Asie du sud. L'espèce cultivée pour la production de canne correspond à *Miscanthus x giganteus*, c'est un hybride stérile, non invasif. Il est implanté pour une durée de 15 à 25 ans et repousse chaque année grâce aux réserves accumulées dans son rhizome. Cette espèce est cultivée pour sa forte production de biomasse et la forte capacité d'absorption de ses fibres. Ses débou-

chés sont le paillage et le chauffage. Les surfaces françaises s'élèvent à 11 460 ha en 2024.

**Informations culturelles**

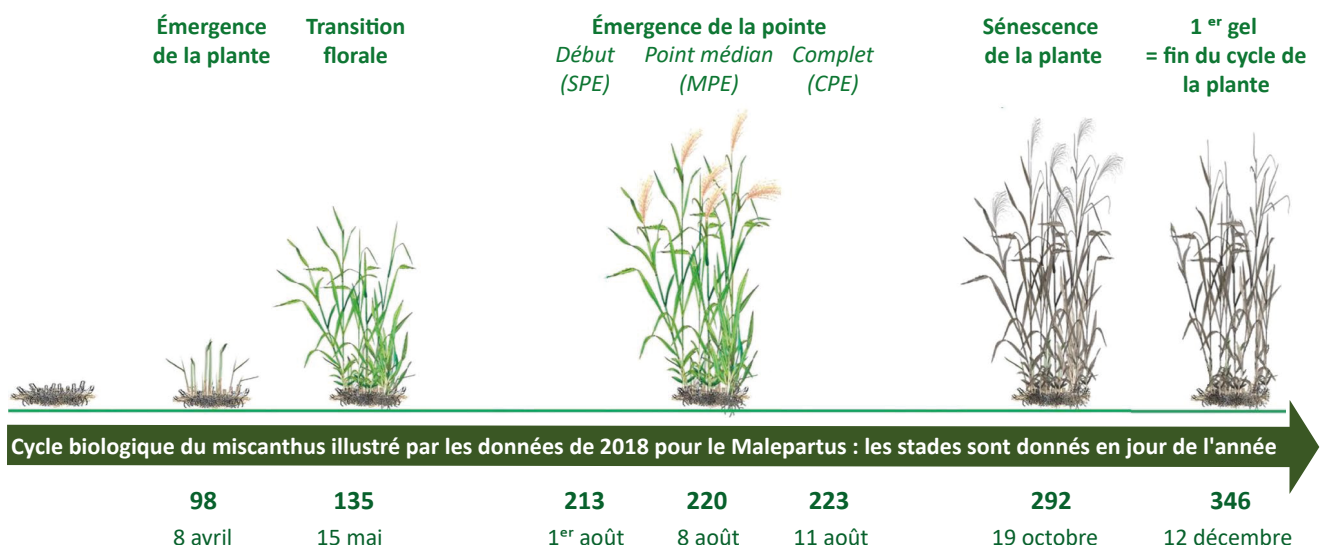
Le miscanthus nécessite des sols profonds et bien alimentés en eau. Il sera productif durant une vingtaine d'années. Les rhizomes sont plantés à une profondeur comprise entre 5 cm et 10 cm avec une densité de 18 000 pieds/ha à 20 000 pieds/ha. Il nécessite un traitement herbicide en année 1 (voire la 2<sup>e</sup> année) en phase d'implantation de la culture.

Il peut être récolté en vert à l'automne (méthanisation), mais le plus généralement, il sera coupé après la fin du cycle végétatif : de la mi-décembre à fin février. A ce stade, une partie des éléments nutritifs ont migré dans les rhizomes pour en reconstituer les réserves.

**Intérêt agronomique**

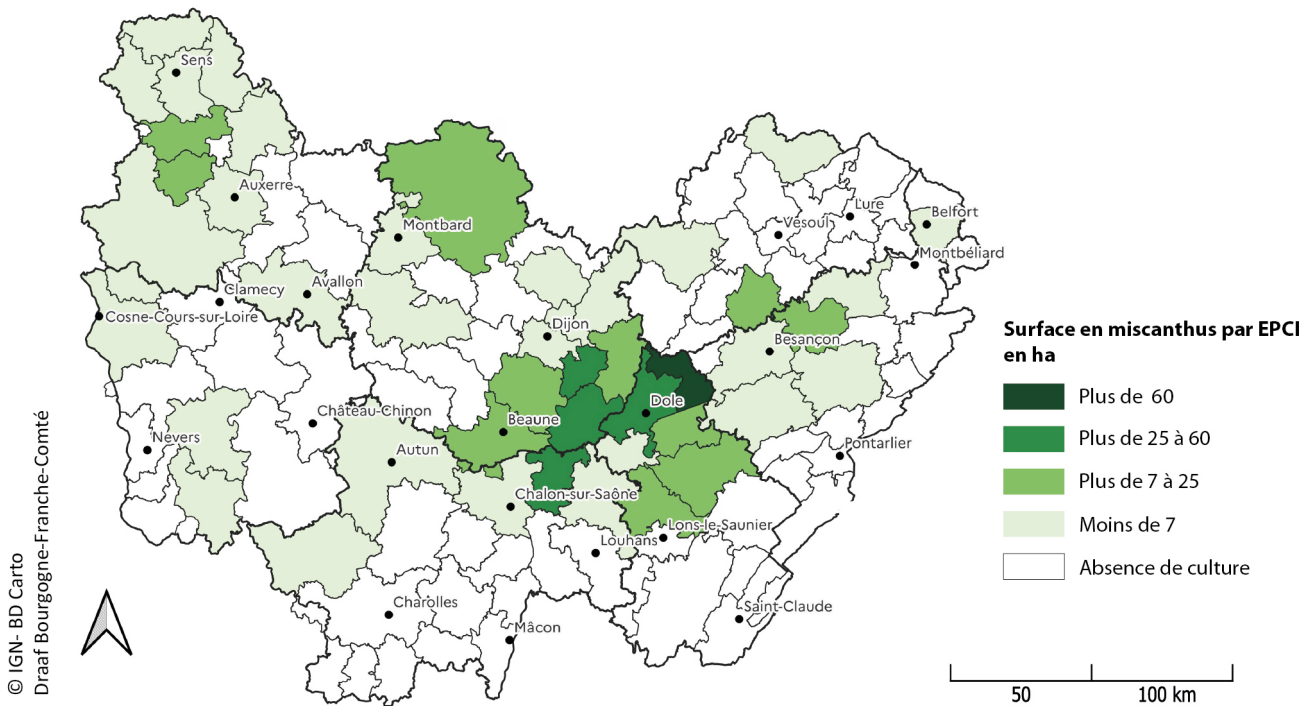
La culture du miscanthus ne nécessite pas d'irrigation, ni d'herbicide grâce à son pouvoir couvrant qui empêche le développement des adventices (excepté à l'implanta-

Figure 1 - Le cycle de la culture de miscanthus



Source : BioEnergy Research

Figure 2 - Implantation de la culture de miscanthus en Bourgogne-Franche-Comté



Source: Agreste-PAC graphique 2025

tion), ni de fongicide ou d'insecticide (peu sensible aux ravageurs), ni de fertilisation.

Cette culture a une fonction de dépollution des sols : les pertes d'azote par lixiviation sont faibles. En outre, son système racinaire et sa couverture du sol permanente limitent l'érosion des sols. C'est aussi l'habitat pour une faune diversifiée. Les surfaces cultivées en miscanthus sont éligibles aux Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) de la PAC.

### Production en Bourgogne-Franche-Comté

Les surfaces de miscanthus en Bourgogne-Franche-Comté se concentrent dans la plaine de Saône entre Beaune, Dijon, Dole et Chalon-sur-Saône.

La surface cultivée en miscanthus évolue peu en Bourgogne-Franche-Comté, contrairement en France (+ 10 % en BFC entre 2017 et 2024,

Figure 3 - Évolution de la surface en Miscanthus en France et en région

en hectares	2017	2020	2024	2025
Bourgogne-Franche-Comté	511	503	566	554
France	5 079	7 200	11 459	--

Source : Agreste - PAC 2017 à 2025

Figure 4 - Répartition de la surface par départements en 2025

	Surface (ha)	Nombre de producteurs
Côte-d'Or	191	60
Doubs	30	6
Jura	215	22
Nièvre	11	5
Haute-Saône	8	2
Saône-et-Loire	46	9
Yonne	53	17
Territoire de Belfort	1	1
<b>Total région</b>	<b>555</b>	<b>122</b>

Source : Agreste, PAC 2025

contre + 125 % en France). Cette culture est principalement implantée au nord-ouest de la Loire (Pays de Loire, Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France).

Le rendement est compris entre 9 tonnes et 15 tonnes de MS/ha.

Le Jura et la Côte-d'Or concentrent 3/4 des surfaces en miscanthus, par

## Structuration de la filière

Figure 6 - Établissements de transformation de la filière miscanthus

### En France :

Les principaux débouchés sont :

- la litière pour animaux (de l'ordre de 55%)
- le chauffage (20 %)
- le paillage des espaces verts (24 %)
- l'alimentation animale

L'utilisation de ses fibres pour les produits biosourcés reste au stade de la recherche et du développement.

### En Bourgogne-Franche-Comté :

Les principaux sites de transformation sont localisés en Côte-d'Or :

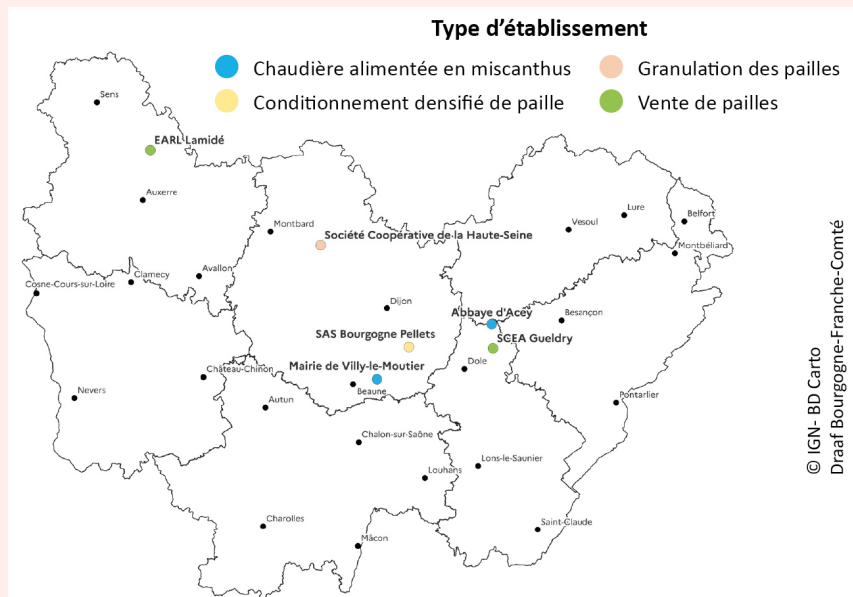
- Le premier, à Aiserey, SAS Bourgogne Pellets (filiale de Dijon-Céréales) : les exploitants sont en contrat avec cette structure qui réalise l'implantation et la récolte, via un prestataire. De l'ordre de 180 ha sont contractualisés, principalement en Côte-d'Or (et quelques surfaces dans le Jura et la Haute-Marne). Elle propose à la vente du paillage horticole, compressé au conditionnement (80 % des débouchés), des granulés pour litières (18 %) et autres usages (absorbant, industrie chimique).
- Le second, à Baigneux-les-Juifs, la Société Coopérative de la Haute-Seine est spécialisée dans les travaux de déshydratation des matières premières végétales (luzerne en particulier). Elle a contractualisé pour 26 ha avec des exploitations proches (le statut de la coopérative limite l'approvisionnement dans un rayon de 40 km). Cette société possède une presse à granulé ; son marché principal est la litière. Elle réalise du travail à façon (granulation).

En outre, un certain nombre d'exploitations agricoles proposent à la vente les pailles, tels la SCEA Gueldry à Orchamps (39), l'EARL Lamidé à Brienon-sur-Armançon (89).

La Forêt d'Othe, société artisanale, réalise des murs « Chaux Paille ». Un mélange de Miscanthus et de chaux offre de bonnes propriétés d'isolation thermique et phonique. (Turny 89)

De même, l'abbaye d'Acéy (39) cultive cette graminée pour alimenter sa chaudière biomasse qui dessert l'abbaye et l'entreprise « Electrolyse abbaye d'Acéy ». La commune de Villy-le Moutier (21) a inauguré en 2018 une chaudière mixte bois-miscanthus pour alimenter ses locaux publics ; cette chaudière est alimentée uniquement avec du miscanthus produit sur la commune (3 hectares).

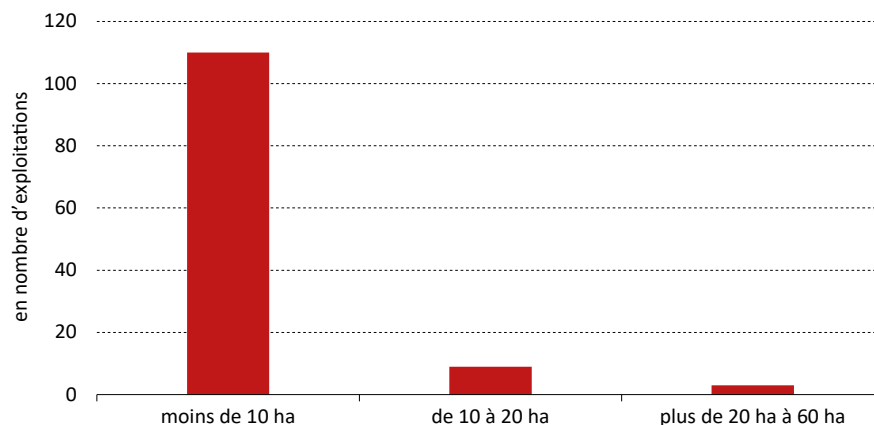
Enfin, Diverti Parc Bourgogne valorise le miscanthus à travers des expériences à la fois ludiques et pédagogiques. Le parc a pour ambition d'informer, de vulgariser et de favoriser les échanges autour de cette plante innovante auprès de ses visiteurs et partenaires. À travers ses aménagements, il invite à découvrir le miscanthus sous différentes formes : cultivé en plein champ ou intégré à de l'argile pour la fabrication de briques, une manière de mettre en lumière les multiples usages et le fort potentiel écologique de cette ressource naturelle.



contre c'est en Côte-d'Or que le nombre de producteurs est le plus important, ce qui sous-entend que les exploitations du Jura ont mis davantage de surface en culture avec cette graminée.

La grande majorité des exploitations ont implanté de petites surfaces en miscanthus, sans doute en lien avec une durée de présence sur une parcelle de plus de 15 ans. Elles ne sont que 9 % à avoir choisi d'implanter plus de 10 ha.

Figure 5 - La répartition des surfaces en miscanthus par exploitations



Source : Agreste, PAC 2025

### Switchgrass : une solution pour pallier le manque de paille

En parallèle de la culture du miscanthus s'est développée celle du Switchgrass ou Panic érigé (*Panicum virgatum*). C'est aussi une Graminée pérenne, mais qui s'installe par semis pour une durée de 10 à 15 ans. Cette implantation demande un important travail du sol au préalable et un choix judicieux de la date de semis printanier (levée de dormance). Elle mesurera plus d'1 m à maturité contre plus de 2 m pour son grand-frère. C'est aussi une plante rustique avec un système racinaire très profond (de 3 à 5 mètres de profondeur) qui demande peu d'entretien, toutefois un apport annuel d'azote et de potassium-phosphore est nécessaire pour des objectifs de hauts rendements. La première récolte en troisième année et les suivantes permettront d'atteindre un rendement compris entre 7 et 15 tonnes de matières sèches par hectare.

Cette plante considérée comme SIE au titre de la PAC, récoltée en vert, fournira un fourrage d'appoint ou de la biomasse pour des méthaniseurs ; récoltée en sec, elle produira des pailles pour la litière des animaux d'élevage ou de la biomasse pour les chaudières.

En 2024, de l'ordre de 70 ha sont cultivés en région, principalement dans la Nièvre et dans l'Yonne.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
Mél : [srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr](mailto:srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr)  
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller  
Directeur de la publication : Florent Viprey  
Rédacteurs : L. Barralis  
Composition : Yves Lebeau  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2727-3415  
© Agreste 2025